

***Commune de Poisvilliers***  
***Département d'Eure-et-Loir***

Enquête publique  
du 17 novembre au 19 décembre 2017

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme**  
**de la commune de Poisvilliers**

**Conclusions motivées**

Commissaire enquêteur : Bertrand Jallu

## 2<sup>ème</sup> partie : Les Conclusions motivées

### Préambule et rappel du cadre de l'enquête

#### A – Les points relevés par le commissaire enquêteur

#### B – Les considérations du commissaire enquêteur

#### C – Les conclusions

\* \* \* \* \*

### Préambule et rappel du cadre de l'enquête

#### - Préambule

La commune de Poisvilliers est située au centre du département d'Eure-et-Loir, à 9km au nord de Chartres. C'est une commune rurale de 1 057 hectares, son altitude varie de 145 à 175 mètres. Sa population est estimée à 444 habitants. La densité de la population est 41 habitants/km<sup>2</sup>. Le ruisseau de Vacheresses est le principal cours d'eau qui traverse la commune.

Administrativement, la commune appartient au canton de Chartres 1 et à l'arrondissement de Chartres. Poisvilliers est membre de la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

#### - Cadre de l'enquête

Par délibération du 17 novembre 2014, le conseil municipal a décidé la révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU). Cette décision est conforme à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

Le 17 juin 2017, le conseil municipal considère favorable le bilan de concertation, et arrête le projet de PLU.

Après avoir notifié pour avis le projet d'élaboration du PLU aux personnes publiques associées et aux personnes consultées, la demande de réalisation de l'enquête publique a été transmise.

Vu la demande de Madame Monique Boudet, Maire de Poisvilliers, enregistrée le 25 septembre 2017, complétée le 30 septembre 2017, de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Poisvilliers.

Le tribunal administratif d'Orléans, par décision N° E17000168 / 45 du 4 octobre 2017, a désigné Monsieur Bertrand Jallu en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête porte sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Poisvilliers.

## **A – Les points relevés par le commissaire enquêteur**

Au terme de l'enquête, je soussigné Bertrand Jallu, commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans,

### **Relève que :**

Les délibérations de la commune, la demande d'ouverture d'enquête, la décision du Tribunal Administratif d'Orléans pour la désignation du commissaire enquêteur, l'arrêté d'organisation de la commune, sont joints au dossier.

Les mesures d'information du public, par affichage, annonce légale, consultation du dossier sur internet, ont été respectées.

Le « porter à connaissance » de l'Etat a été transmis à la commune le 23 juin 2015 par la Direction Départementale des Territoires de l'Eure-et-Loir.

Le Conseil Départemental confirme le 23 juin 2015 l'attribution d'une subvention.

Le 29 juin 2015, le conseil communautaire Chartres Métropole décide l'attribution de fonds pour la prise en charge partielle de l'élaboration du PLU.

Dans le cadre de la concertation préalable, deux réunions publiques ont été organisées :

- La présentation du PADD le 16 juin 2016.
- La présentation du PLU le 17 mai 2017.

Deux réunions avec les personnes publiques associées ont également été organisées :

- Le 21 avril 2016, les thèmes abordés portaient sur le diagnostic de la commune et les orientations du PADD.
- Le 8 décembre 2016, la synthèse du projet a été présentée.

La notification du projet d'élaboration du PLU a été adressé aux Personnes Publiques Associées (PPA) avant l'ouverture de l'enquête, le 27 juillet 2017. A la date de remise du procès-verbal de synthèse des observations, 6 ont répondu, dont 3 avec observations.

La durée de l'enquête a été fixée à 33 jours, soit du 17 novembre 2017 au 19 décembre 2017.

J'ai assuré les permanences suivantes :

Vendredi 17 novembre 2017 de 9h00 à 12h00  
Samedi 2 décembre 2017 de 9h00 à 12h00  
Mardi 19 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

Le registre d'enquête mis à disposition du public a été clos à la fin de l'enquête, le mardi 19 décembre 2017 à 17h00 par le commissaire enquêteur.

Le dossier complet est resté à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, il a pu être consulté à l'occasion des permanences, à la mairie pendant l'enquête et sur Internet.

1 personne est venue consulter le dossier pendant les permanences, 3 personnes sont passées en mairie pendant l'enquête, sans laisser d'information sur le registre.

Aucun courrier ou mail n'a été adressé au commissaire enquêteur.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des observations formulées, j'ai établi un procès-verbal de synthèse. Ce document a été remis au maître d'ouvrage le 22 décembre 2017, soit dans les 8 jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

En retour, j'ai reçu un mémoire en réponse des observations le 3 janvier 2018.

## **B – Les considérations du commissaire enquêteur**

Au terme de l'étude du dossier, des visites et rencontres sur place, des renseignements recueillis, des observations et réponses, je soussigné Bertrand Jallu, commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans,

### **Considère que :**

Sur le plan du cadre juridique, le déroulement de l'enquête et l'information au public ont été conformes au code de l'urbanisme et au code de l'environnement.

Sur le plan de la préparation ou du suivi, les rencontres avec les personnes de la commune se sont bien passées. Cela a permis d'aborder le fond du dossier concernant l'organisation ou le contenu.

Les informations du « porter à connaissance » de l'Etat ont été prises en compte.

Les démarches de la municipalité auprès de Chartres Métropole et du Conseil Départemental ont permis d'obtenir l'attribution de fonds ou de subvention. Cette situation permet d'alléger le reste à charge de la commune.

Les réunions préalables avec le public ont permis d'apporter les informations concernant le projet aux personnes présentes et intéressées.

Les réunions avec les personnes publiques associées ont permis de travailler sur l'élaboration du projet.

Les destinataires et délais d'envoi des notifications ont été respectés. Le délai entre l'envoi et le début de l'enquête est de trois mois. L'avis des destinataires n'ayant pas répondu dans cette période est donc considéré favorable.

Une réponse a été apportée par la mairie aux observations des PPA, avec prise en compte des remarques. Ces réponses respectent l'esprit du projet, avec un souci d'équité, de cohérence et d'intérêt général.

Le public a été correctement informé. Les annonces et affichages étaient conformes.  
A l'occasion des permanences, une seule personne s'est présentée. La commune compte peu d'habitants, certaines personnes concernées par le projet s'étaient rendues aux réunions préalables. Elles avaient déjà répondu à leurs interrogations.

Le dossier mis à disposition du public était complet et clair. La taille et la couleur des plans permettaient de répondre précisément et de manière claire aux questions.

Le délai de remise du procès-verbal de synthèse et du retour du mémoire en réponse ont été respectés.

Le projet :

- Maîtrise les extensions urbaines.
- Respecte le bâti ancien.
- Préserve les espaces agricoles.
- Prend en compte la biodiversité.
- Est compatible avec les plans et programmes de normes supérieures.
- Ne modifie pas les nuisances et les contraintes.
- Prévoit les secteurs d'urbanisation future.

## C – Les conclusions

Compte tenu des points relevés ci-dessus, du respect des procédures, du dossier présenté, et de la régularité de l'enquête publique, j'émet un :

### **AVIS FAVORABLE**

à la demande d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Poisvilliers.

Fait à Poisvilliers  
le 10 janvier 2018

Le commissaire enquêteur  
Bertrand Jallu

